

<https://www.snetap-fsu.fr/Assitant-es-d-Education-le-teletravail-doit-etre-privilegie.html>



Assitant.es d'Education : « le télétravail doit être privilégié !

»

- Métiers - AE-AESH -

Date de mise en ligne : mardi 31 mars 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La consigne générale est « de privilégier systématiquement le télétravail des agents, chaque fois que cela est possible » vient d'être rappelée par Isabelle CHMITELIN, nouvelle Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche, en réponse aux signalements opérés par le SNETAP-[FSU](#).

En effet, dans plusieurs établissements il a été demandé à des Assistant.es d'Éducation de travailler en présentiel. Or, il n'est pas entendable, ni soutenable, de prétendre que des échanges téléphoniques ou par courriels avec des élèves, des étudiant.es, voire avec leurs familles, soient des activités non télétravaillables.

La [DGER](#) s'est engagée à intervenir, via les [DRAAF](#) concernées, auprès de ces établissements qui ont pris quelques libertés avec la consigne générale au mépris des règles de confinement et de la santé des [AE](#).

Le Snetap-[FSU](#) fera remonter auprès de l'administration toutes situations, concernant les Assitant.es d'Education dont on exigerait du présentiel, qui lui seront signalées.